

Trouver un établissement

Choisir de vivre en foyer logement

Aujourd'hui les logements foyers sont devenus des Résidences Autonomie. Elles accueillent les personnes âgées autonomes au sein de logements adaptés, assortis de services complémentaires obligatoires : l'accès à un service de restauration, un service de sécurité, un service d'entretien du linge et un service d'animation et de prévention de la perte d'autonomie.

Vous pouvez percevoir une aide au logement, si vos ressources sont inférieures au barème d'attribution de la CAF.

Vélizy-Villacoublay accueille la résidence Madeleine Wagner, gérée par l'association ARPAVIE, comme 76 autres résidences autonomie en France. **Pour plus de renseignements, prendre rendez-vous au 01 39 46 31 20.**

Trouver une maison de retraite

Les maisons de retraite sont appelées aujourd'hui Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ce sont des établissements médicalisés qui accueillent les personnes âgées qui ne peuvent plus être autonomes dans leur vie quotidienne et ne peuvent pas non plus se maintenir à leur domicile.

Certains EHPAD disposent de places dites d'aide sociale à l'hébergement, c'est-à-dire pour lesquelles le département des Yvelines peut, suivant vos ressources, vous aider à financer les frais d'hébergement, souvent très élevés.

Le Pôle autonomie du territoire Grand Versailles pourra vous communiquer une liste des EHPAD de la région.

[La demande d'aide sociale à l'hébergement est à faire au CCAS](#)

En savoir plus

[Louer un logement sur la ville](#)
[Maisons de retraite et EHPAD](#)